

# La «RIE III» genevoise toujours en lice

**Fiscalité des sociétés** ► La troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) est morte, vive le «Projet fiscal 17». Les grandes lignes du nouveau paquet fédéral visant à en finir avec les statuts spéciaux des sociétés ont été présentées la semaine dernière (lire notre édition du 2 juin). Quelles sont les conséquences pour le projet genevois, gelé au Grand Conseil depuis le refus populaire? Pour Serge Dal Busco, conseiller d'Etat chargé des finances, il n'y a pas lieu de le modifier.

Le magistrat explique que sa version cantonale «a largement inspiré le nouveau projet fédéral». Plus équilibrée, elle ne faisait pas recours aux déductions des «intérêts notionnels», fortement décriées lors de la campagne de votation et supprimées dans cette nouvelle mouture. «La réforme genevoise est 100% compatible avec le Projet fis-

cal 17, souligne Serge Dal Busco. Elle fait une utilisation modérée des outils fiscaux.» Autre point commun: l'ajout d'une mesure à caractère social, avec l'augmentation de 30 francs des allocations familiales minimales, qui passeraient à 230 francs. Genève étant déjà au-dessus de ce montant, le projet cantonal prévoit une compensation sous la forme d'un prélèvement salarial affecté à la petite enfance, à la formation et aux transports.

Pas de quoi relancer une nouvelle négociation avec les partis, selon le grand argentier: «Nous ferons peut-être quelques petits ajustements, mais fondamentalement sa structure convient.» Son calcul n'est-il pas risqué, alors que les Genevois s'étaient prononcés contre la RIE III fédérale à 52,3% et qu'une majeure partie de la gauche a combattu la version



**«La réforme genevoise est 100% compatible avec le Projet fiscal 17»**

Serge Dal Busco

genevoise? «Il ne faut pas se tromper de débat. Le peuple a refusé une réforme fédérale», rétorque M. Dal Busco. Le dégel du projet cantonal au Grand Conseil est envisagé pour la fin de l'année.

**De son côté**, la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta, candidate à sa réélection, souhaiterait un nouvel accord afin de rassembler les partis. «Le refus populaire de février visait un projet fédéral qui allait trop loin, mais il exprimait également une crainte sur la perte de prestations», relève-t-elle. Pour rappel, la RIE III impliquait des pertes fiscales pour Genève à hauteur de 570 millions de francs. «Un accord permettrait de fixer un mécanisme afin d'amortir le choc pour les collectivités et de garantir des prestations publiques de qualité.»

ERIC LECOULTRE